

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-unième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 20 mai 2015, à 13 h 30, à la salle A-1715

---

**Évaluation de la Chaire Raoul-Dandurand**

**Résolution CFSPD-2014-2015-607**

ATTENDU le rapport d'évaluation de la Chaire Raoul-Dandurand déposé par le vice-doyen à la recherche de la Faculté de science politique et de droit au nom du comité facultaire d'évaluation des chaires de recherche-innovation;

ATTENDU les procédures d'évaluation en vigueur à la Faculté;

ATTENDU l'excellence du travail réalisé par la Chaire, son titulaire et son équipe durant la période se terminant le 31 mai 2015;

ATTENDU les informations fournies en séance par le vice-doyen à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Beaud, APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Prévost, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

1. REÇOIVE le rapport d'évaluation.
2. ENDOSSE la recommandation d'évaluation positive du travail de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
3. PROPOSE, en conséquence, le renouvellement du mandat de la Chaire pour une période de cinq ans, soit de juin 2015 à fin mai 2020.
4. PROPOSE, en conséquence, la reconduction du mandat du Professeur Charles-Philippe David, du Département de science politique, à la direction de la Chaire pour une période de cinq ans, soit de juin 2015 à fin mai 2020.
5. TRANSMETTE le rapport d'évaluation de la Chaire Raoul-Dandurand au vice-rectorat à la Vie académique (recherche et création) pour approbation.
6. TRANSMETTE la résolution au Département de science politique pour approbation par l'Assemblée départementale de la reconduction du mandat du professeur Charles-Philippe David à la direction de la Chaire Raoul-Dandurand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, 20 mai 2015

Jean-Pierre Beaud  
Doyen